



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

**Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement
en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 31 MARS À BOUCHERVILLE

Québec, le 8 mars 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **jeudi 31 mars 2016, à compter de 19 h 30, à la salle Pierre-Boucher de l'Hôtel WelcomINNS, 1195, rue Ampère à Boucherville**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 22 avril 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 avril 2016, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère, 501, chemin du Lac à Boucherville**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Ville de Boucherville projette la réalisation de travaux de stabilisation de berge et de réfection de murets dans deux secteurs riverains du fleuve Saint-Laurent. Le projet vise à assurer la sécurité des usagers et à préserver la stabilité des infrastructures actuelles, en plus d'accroître la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt écologique.

Les deux secteurs visés par les travaux sont situés le long du boulevard Marie-Victorin, entre le quai De Montarville et la rue Birtz. Le premier, soit le secteur sud du Vieux-Boucherville, nécessiterait des travaux de restauration en raison de la dégradation du mur de soutènement existant et de l'instabilité du remblai. Les travaux seraient réalisés sur une distance de 815 m et divisés en 4 tronçons. Une promenade piétonnière serait également aménagée. Le deuxième, soit le secteur nord « la Riveraine », nécessiterait des travaux de stabilisation de berge afin de limiter l'affaissement de certaines sections de la piste cyclable. Pour ce faire, le talus riverain serait réaménagé à l'aide d'encrochements et de stabilisation végétale. Les interventions seraient réalisées sur une distance de 453 m et divisés en 4 tronçons.

La réfection des murets et la stabilisation de la berge permettraient d'assurer la pérennité des infrastructures urbaines se trouvant à proximité des rives (route, piste cyclable, conduite de gaz naturel, canalisations pluviales) et d'assurer la sécurité des citoyens. Les travaux visent également à créer un accès visuel au fleuve par l'aménagement d'une promenade exclusivement piétonnière, de même qu'à intégrer la voie cyclable locale au sentier « Oka-Mont-Saint-Hilaire » de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le coût total du projet est estimé à 7 765 000 \$. Selon le promoteur, les travaux de construction s'échelonnent de 2016 à 2019, selon les tronçons.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, la circulation routière serait perturbée par la présence d'un chantier de construction et la fermeture d'une voie de circulation sur le boulevard Marie-Victorin. Durant les travaux, les quais privés et les rampes de mise à l'eau présents le long des zones d'étude seraient déplacés. Dans le secteur du Vieux-Boucherville, des portails seraient intégrés à même la promenade pour chaque citoyen propriétaire d'un terrain riverain et une échelle serait installée pour chacun d'eux. Il n'y aurait pas d'impact significatif sur les droits et les privilèges des propriétaires et des utilisateurs riverains qui pourraient conserver un accès au fleuve.

Une perte de 333 m² d'habitat du poisson en raison de l'empiètement dans un milieu aquatique est anticipée et la qualité de l'eau de surface pourrait être dégradée durant les travaux. Le promoteur souligne que cette perte pourrait être compensée par l'amélioration ou la création d'habitats pour le poisson à proximité du site. Plusieurs arbres devraient également être abattus dans les deux secteurs afin de permettre la réalisation des travaux. Le promoteur estime cependant que l'application des mesures d'atténuation ferait en sorte que le projet n'occasionnerait que des répercussions résiduelles mineures.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 22 avril 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : berge-boucherville@bape.gouv.qc.ca.